

Volet « Prévention des Violences » des formations encadrant·es (DIFFE/DAFFE/DEFFE) et arbitres

Octobre 2023



Tout le monde est concerné

- En particulier les publics « fragiles »
 - Jeunes
 - Personnes en situation de handicap
- En particulier les publics ou minoritaires
 - Femmes
 - Personnes « racisées »
 - LGBTQIA+
- Mais pas seulement!





Toutes les violences doivent être combattues

- Violences sexistes et sexuelles
- Racisme
- Toutes les formes de discrimination
 - Religion (antisémitisme, islamophobie, ...)
 - Genre (LGBTQIA+)
- Pression des adultes sur les jeunes en particulier les adultes en situation d'autorité
 - Formateur·trices (initiateur·trice, animateur·trices, entraineur·es)
 - Arbitres
 - Parents





Historique au sein de la Ligue de Bretagne

- Février 2020 : identification du besoin
 - Scandales dans la fédération des sports de glace
 - Pression de certains adultes sur des jeunes
- Septembre 2021 : création d'un groupe de travail
- Février 2022 : modification des statuts et du Règlement Intérieur
 - officialisation de la Commission de Prévention des Violences
- Mai 2022 : formation auprès du « Colosse aux pieds d'argile »





Commission Prévention des Violences

Composition

- Joueur·euses
- Parents de joueur · euses
- Formateur·trices
- Membres du Comité Directeur de la Ligue

Objectif

Réaliser des actions concrètes pour la prévention des violences





Violences sexistes et sexuelles

- Attention portée à certains publics
 - Femmes, jeunes, LGBTQIA+
- Crimes, délits, violences « ordinaires »
 - Viol, agression sexuelle, violence/contrainte/menace/surprise, inceste, exhibition sexuelle, harcèlement sexuel, enregistrement et diffusion d'une agression, corruption de mineur, propositions sexuelles à un mineur, incitation d'un mineur à commettre un acte de nature sexuelle, pédopornographie, extorsion d'images pédopornographiques, diffusion de messages pornographiques accessibles par un mineur, mutilation sexuelle, atteinte sexuelle sur mineur, soustraction de mineur, captation/enregistrement/transmission de paroles/images, revenge porn, voyeurisme, proxénétisme et mise à disposition de lieux pour la prostitution, recours à la prostitution, outrage sexiste, provocations à commettre des infractions sexuelles, nonassistance à personne en danger, non-dénonciation et intimidation, bizutage, thérapie de conversion, chantage et extorsion, zoophilie, diffusion de messages contraires à la décence



Contrôle d'honorabilité

- Mis en place par la fédération
 - Obligatoire pour les arbitres et formateur·trices (DIFFE/DAFFE/DEFFE)
 - Chaque licencié·e peut directement se déclarer sur le site fédéral comme personne soumise au contrôle d'honorabilité
- Au sein de la Ligue de Bretagne
 - Obligatoire pour les encadrant · es de la Ligue
 - Accompagnement en compétition





Que fait la Commission Prévention des Violences?

- Prévention des violences
 - Communication vers les clubs et les licencié·es
 - Actions de sensibilisation
- Protection des victimes
 - Conseil des victimes
 - Parcours judiciaire, parcours administratif
 - Prise en compte des signalements
 - Remontée à la Fédération et au Colosse aux pieds d'argile
 - Actions ciblées de communication
 - Interventions auprès de tiers





Et vous, que pouvez-vous faire?

Devoir de prévention des violences

Devoir de protection des victimes

Devoir de signalement





En résumé...

- Les violences on en parle!
 - Communiquer, communiquer, communiquer
- Vous êtes un·e acteur·trice de la prévention des violences
 - Devoir de protection
 - Devoir de signalement
- Vous n'êtes pas seul·e
 - La Ligue de Bretagne vous accompagne





